



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CAHIER DES CHARGES



**SÉLECTION D'UN ARCHITECTE POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET LE SUIVI
DE DIVERS TRAVAUX IMMOBILIERS DE LA DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO
POUR LE MALI**

Juillet 2026

I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder à la sélection d'un cabinet pour les études architecturales aux fins d'accompagner la Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali dans la réalisation de ses projets d'aménagement.

Ledit cabinet signera avec la Banque Centrale un contrat pour une durée de trois (03) années renouvelables.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions qui seront attendues de l'Architecte ainsi que les ressources humaines nécessaires à l'accomplissement desdites missions.

II – PRESTATIONS ATTENDUES DE L'ARCHITECTE

Les prestations d'architecture couvrent les travaux d'aménagements ci-après :

- cloisonnement en maçonnerie ou en structure légère (placoplâtre ou menuiserie aluminium) ;
- faux plafonds métalliques ou en staff ;
- réaménagement des bureaux aux étages courants ;
- revêtements souples ou durs de sols ou murs ;
- peinture et décoration intérieures (sauf pour les bureaux nobles) ;
- remplacement d'appareils sanitaires ;
- menuiserie bois (portes, placards, revêtements muraux intérieurs) ;
- réfection des espaces verts ;
- tous autres travaux convenus d'accord parties.

Les prestations attendues de l'Architecte peuvent être réparties en deux (2) missions principales comme suit :

II. 1– Phase de conception architecturale

Cette phase porte, pour chaque projet, sur notamment :

- le recueil et l'analyse des besoins du Maître d'Ouvrage ;
 - la réalisation de l'état des lieux de l'existant et l'établissement d'un rapport ;
 - la proposition de solutions architecturales pour les travaux projetés sur la base de l'état des lieux ;
 - l'élaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) comprenant les pièces écrites et graphiques nécessaires à une bonne compréhension et à une estimation réaliste, par les entreprises, des travaux à réaliser ;
 - l'évaluation prévisionnelle du coût des travaux ;
 - l'assistance au Maître d'Ouvrage pour le dépouillement des offres des entreprises.
-

II. 2 – Mission de suivi architectural des travaux

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions du cahier des charges. A cet effet, le Bureau d'études assurera la surveillance technique des réalisations sur le chantier et procédera à l'examen et à l'approbation des plans d'exécution ainsi que des matériaux et fournitures.

Pour les projets pour lesquels la BCEAO n'aura pas recours à un Bureau d'Etudes Techniques, l'Architecte fera en sus de sa mission :

- le pilotage, l'ordonnancement et la coordination des travaux ;
- le suivi financier et administratif des travaux ;
- l'organisation des réceptions provisoire et définitive en relation avec l'entreprise.

Pour la réalisation de ses prestations, l'Architecte devra disposer, suivant la nature du projet, d'une équipe composée *a minima* de :

- un ingénieur, chef de mission, justifiant de 10 ans d'expérience professionnelle ;
- un architecte spécialisé en décoration d'intérieur avec cinq (5) ans d'expérience au minimum ;
- un dessinateur-projeteur avec cinq (5) ans d'expérience au minimum ;
- un technicien supérieur en génie civil ayant au moins 2 ans d'expérience.

Les prestations de l'Architecte s'étendent, pour chaque projet, jusqu'à la réception définitive des ouvrages ou installations.

En cas de dépassement des délais d'exécution des travaux, pour quelque raison que ce soit, le prestataire est tenu d'accomplir sa mission jusqu'à la fin du chantier, sans honoraires supplémentaires.

III – OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir un dossier comprenant les éléments suivants :

- la présentation générale du cabinet ;
- l'effectif et les *curriculum vitae* des experts qui interviendront dans la mission ;
- la liste des moyens de locomotion dont dispose le cabinet ;
- la liste des outils informatiques du cabinet ;
- une liste des références pertinentes du cabinet.

IV – OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière doit être établie hors taxes et hors TVA en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à la parfaite réalisation des missions. Elle sera décomposée en deux (02) parties comme suit (voir cadre de devis) par Agence :

- les frais relatifs à la mission de conception architecturale ;
 - les frais pour la mission de suivi architectural du projet.
-

V – DEPOT DES OFFRES

Les offres devront impérativement être déposées au Secrétariat du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité (2ème étage de l'immeuble, Porte 2.08) au plus tard, le 31 juillet 2026 à 16 heures.

VI – CADRE DE DEVIS

5.1 – Prestation sans pilotage et ordonnancement des travaux

A. Site de l'Agence Principale de Bamako

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission de conception architecturale	
2.	Suivi architectural du projet	
Total		

B. Site de l'Agence Auxiliaire de Mopti

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission de conception architecturale	
2.	Suivi architectural du projet	
Total		

C. Site de l'Agence Auxiliaire de Sikasso

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission de conception architecturale	
2.	Suivi architectural du projet	
Total		

D. Site de l'Agence Auxiliaire de Kayes

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission de conception architecturale	
2.	Suivi architectural du projet	
Total		

E. Site du Centre aéré de la BCEAO à Bamako

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission de conception architecturale	
2.	Suivi architectural du projet	
Total		

5.2 – Prestation avec pilotage et ordonnancement des travaux**A. Site de l'Agence Principale de Bamako**

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission de conception architecturale	
2.	Suivi architectural du projet	
Total		

B. Site de l'Agence Auxiliaire de Mopti

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission de conception architecturale	
2.	Suivi architectural du projet	
Total		

C. Site de l'Agence Auxiliaire de Sikasso

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission de conception architecturale	
2.	Suivi architectural du projet	
Total		

D. Site de l'Agence Auxiliaire de Kayes

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission de conception architecturale	
2.	Suivi architectural du projet	
Total		

E. Site du Centre aéré de la BCEAO à Bamako

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission de conception architecturale	
2.	Suivi architectural du projet	
Total		
